

# Pour une demande de passeport / CNI mineur

## Documents à fournir

**DANS LE CAS OÙ LE DOSSIER SERAIT INCOMPLET, LE RENDEZ-VOUS SERA REPORTÉ  
ULTÉRIEUREMENT**

### Présence obligatoire de l'intéressé(e) accompagné(e) de la ou du responsable légal(e)

- ☐ Remplir le formulaire de **pré-demande** en ligne sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) (QR Code ci-contre)  
ou
- ☐ Remplir l'imprimé en lettres MAJUSCULES, à l'encre NOIRE et SANS RATURE
- ☐ Acte de naissance intégral (original, de moins de 3 mois) à demander à la mairie de la ville de naissance pour une personne née en France.
  - ⇒ Pas besoin d'acte de naissance si le demandeur possède une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans et si la ville de naissance est dématérialisée (pour savoir si la ville a dématérialisé ses actes, se connecter sur le site <https://passeports.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
  - ⇒ Pour une personne née à l'étranger, la demande d'acte de naissance n'est pas nécessaire. La dématérialisation est automatique.
- ☐ Nom d'usage : fournir une demande manuscrite des deux parents s'ils ont tous les deux l'autorité parentale, précisant l'ordre des noms
- ☐ Justificatif de domicile au nom de la ou du responsable légal(e) (de moins d'un an) : quittance de loyer non manuscrite, facture ou attestation d'eau, d'électricité, de gaz, facture de téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition) **ATTENTION : Ne sont pas acceptés : Les échéanciers, les courriers de tout type, les taxes foncières**
  - + Original de la carte d'identité de la ou du responsable légal(e)
  - + Justificatif de domicile et pièce d'identité de l'autre parent en cas de garde alternée
- ☐ Jugement intégral de divorce ou de séparation : pour vérification de la garde et de l'autorité parentale
  - ⇒ Avec photocopie de la carte d'identité de l'autre parent
  - ⇒ Si autorité parentale conjointe, autorisation de l'autre parent
  - ⇒ Si garde alternée, fournir justificatif de domicile de chacun des deux parents
- ☐ Timbre fiscal (vendu en bureau de tabac ou sur le site [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr), possibilité de payer en ligne si le dossier est une pré-demande)
  - ⇒ Passeport pour les mineurs de moins de 15 ans : 17 €
  - ⇒ Passeport pour les mineurs de 15 ans et plus : 42 €
  - ⇒ CNI (en cas de perte ou de vol) : 25 €
- ☐ 1 photo d'identité **non découpée de moins de 6 mois**
  - ⇒ photo au format réglementaire 3.5 cm x 4.5 cm, en couleur, **sans lunette**, prise sur fond clair, neutre et uni, sans pliure, ni trace, ne pas écrire au dos, ne pas mettre de trombone, visage 32 à 36 mm (70% à 80% de la photo), de face, tête droite, nue et centrée, sans accessoire dans les cheveux, cou dégagé sans écharpe ni col roulé, bouche fermée, yeux ouverts, sans expression, les cheveux doivent être dégagés, produites par un photographe ou une cabine agréée, les photos de classe ne sont pas acceptées)
- ☐ En cas de renouvellement, ancienne carte d'identité et/ou ancien passeport, restitution obligatoire
- ☐ Déclaration de perte à faire en mairie ou déclaration de vol faite auprès des services de Police
- ☐ Justificatif de nationalité française : certificat de nationalité française, déclaration d'acquisition, décret de réintégration ou de naturalisation
- ☐ Livret de famille
- ☐ Attestation d'employeur pour voyage professionnel, réservation de vol/d'hôtel/agence de voyages...

*Merci de noter que cette liste est non exhaustive et qu'un complément d'information peut vous être demandé après dépôt du dossier auprès de la Préfecture.*

Rendez-vous le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_

Au service Etat Civil de la ville : 02.35.68.93.87